

Oui à la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat (Pepa) reconduite pour 2021, mais avec quels moyens la verser ?

29 mars 2021

Le gouvernement annonce que la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat (Pepa), dite « prime Macron », sera reconduite pour 2021. Si Adédom est, sur le principe, tout à fait...Voir la suite [1]

Source URL:https://csi-prieure-saint-thomas.fr/actu-adedom/oui-la-prime-exceptionnelle-de-pouvoir-dachat-pepa-reconduite-pour-2021-mais-avec-quels

Liens
[1] https://csi-prieure-saint-thomas.fr/actu-adedom/oui-la-prime-exceptionnelle-de-pouvoir-dachat-pepa-reconduite-pour-2021-mais-avec-quels